

**MERCI DE RETOURNER CE DOCUMENT DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS**

au siège de la Société des lecteurs : 67-69, avenue Pierre-Mendès-France - 75013 Paris

**Tout formulaire parvenu après le 23 Juin 2022 midi ne sera pas pris en considération**

**UTILISATION DU DOCUMENT**

*Tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut prendre part au vote.*

**QUELLE QUE SOIT LA FORMULE UTILISÉE**

(1) Le signataire doit vérifier l'exactitude des nom, prénom usuel et adresse, et, éventuellement, les rectifier.

(2) Pour les personnes morales, indiquer les nom, prénom et qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui-même actionnaire (exemple : administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le document.

**FORMULE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

*(Partie gauche du document)*

Le texte des résolutions figure dans l'avis de convocation joint à ce formulaire (art. R. 225-76 du Code de commerce).

**ATTENTION**

Cochez la case correspondant à votre choix pour chaque résolution : toute absence d'indication de vote ou tout vote multiple sur une même résolution ne sera pas considéré comme un vote exprimé (art. R. 225-76 du code de commerce).

La formule de vote par correspondance adressée pour une assemblée vaut pour les autres assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (art. R 225-77 du Code de commerce).

**FORMULE DE POUVOIR**

*(Partie droite du document)*

(3) Conformément aux dispositions légales et réglementaires, les documents visés par cet article sont joints au présent pouvoir, à savoir : l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des projets des résolutions qui seront soumises à l'assemblée, un exposé sommaire de la situation de la Société pendant l'exercice écoulé, accompagné d'un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices et une formule de demande d'envoi de documents et renseignements.

(4) Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint ou par son partenaire de pacte civil de solidarité.

Toutefois, conformément à l'article 16 des statuts :

– le nombre de voix dont un actionnaire peut disposer à titre personnel est limité à cinquante ;

– le mandataire d'actionnaires dispose des voix de ses mandants dans la limite d'un maximum de deux cents voix, de telle sorte que, par application de la double limitation, une même personne physique ou morale, actionnaire de la Société, ne pourra jamais disposer de plus de deux cent cinquante voix en assemblée générale (à titre personnel et comme mandataire).

Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication du mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandat.

**Nous souhaitons vivement que vous exerciez votre rôle d'actionnaire  
en votant le jour de l'assemblée générale ou en nous retournant ce pouvoir.**

# POUVOIR À RENVOYER À LA SOCIÉTÉ DES LECTEURS

(67-69, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris)

Numéro d'actionnaire :

Je, désigné ci-après

NOM :

PRENOM :

Nombre d'actions :

Nombre de voix :

Fait à : .....

Le : .....

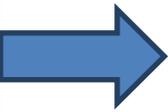
Veuillez prendre connaissance des instructions figurant dans l'encadré « COMMENT PROCÉDER »

**ATTENTION** CHOISISSEZ : **1** OU **2** OU **3**

**Signature obligatoire (1)**

(faire précéder de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)

**1** VOUS DONNEZ POUVOIR AU PRÉSIDENT, IL VOTERA EN VOTRE NOM L'APPROBATION DES RÉOLUTIONS (SANS REMPLIR 2 ET 3)



**2** Si vous souhaitez voter par correspondance, mettre un X dans la case choisie pour chaque résolution

Je soussigné(e), agissant en qualité d'actionnaire de la Société des lecteurs du Monde, connaissance prise de l'ordre du jour de l'assemblée et des autres documents énumérés à l'article R. 225-81 du Code de commerce, déclare voter par correspondance dans les conditions suivantes

Résolution <b>AGO</b>	Pour	Contre	Abstention	Pouvoir au président
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Si des amendements ou résolutions supplémentaires étaient présentés à l'assemblée :

\*Je donne pouvoir au président de voter en mon nom

\*Je m'abstiens

\*Je vote contre

\*Je donne pouvoir à (4) pour voter en mon nom :

**SIGNATURE OBLIGATOIRE**

(faire précéder de la mention manuscrite « bon pour pouvoir ») (voir au bas du verso)

**3** Si vous souhaitez vous faire représenter, remplissez la formule de pouvoir ci-dessous

Je susnommé(e) et soussigné(e), agissant en qualité d'actionnaire de la Société des lecteurs du Monde, connaissance prise de l'ordre du jour de l'assemblée et des autres documents énumérés à l'article R.225-81 du Code de commerce (3), donne pouvoir sans faculté de substituer à (4)

M. ou M<sup>me</sup> :

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le samedi 25 Juin 2022 à 10 h 30 - Théâtre de La Colline (15 rue Malte-Brun – 75020 Paris)

En conséquence, assister à l'assemblée, signer la feuille de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire. Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas d'ajournement pour défaut de quorum ou toute autre cause.

**SIGNATURE OBLIGATOIRE**

(faire précéder de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)